# **Comité de Direction**

du Mardi 17 Avril 2018 à Bar le Duc

Présidence : Hervé Cantiani.

**Membres présents**: Mmes Sandrine THIRIOT - Carine ZVER.

MM. Bernard AUBRIET - Patrick CORTIAL - Daniel CHAOMLEFFEL - Bernard DESCHAMPS - Jean-Luc EVRARD - Daniel FAY - Jean-Pol HENRY - Stéphane HUTIN - Olivier JOUANNEAU - Francis LIGER - Christian LOUIS - Jean-Pierre VICHERAT.

**Membres excusés**: Mme Marie-Rose KAUFFMANN - MM. Michel BEAUCHET - Florian POZZI - Jacky HUGARD - Arnaud VALROFF - Frédéric VERLANT - Jean-Claude DEMANGE (Président de la CDA).

**Assistent**: MM. Jean-Michel DILLMANN, Président d'Honneur - Bernard PAQUIN, membre d'Honneur - Thierry GRANDJEAN, C.D.F.A - Taoufiq BELFAKIR, Directeur du District.

## **CARNET**

Le Président informe le Comité Directeur des décès de :

- M. Christian SCHILLINGER, ancien joueur et arbitre de l'US Ligny en Barrois, père de Jérôme SCHILLINGER, joueur et éducateur de l'ECO.
- M. Frédéric BOUROTTE, ancien dirigeant du FC Tronville et de l'ECO.
- M. Jean-Louis COLIN, éducateur du SA Verdun Belleville, membre de commission et ancien membre du comité de direction du district.
- M. Stéphane BREZNIAK, ancien joueur professionnel et ancien entraîneur du SA Verdun Belleville.
- M. Denis JEANMASSON, ancien secrétaire du FC Revigny-sur-Ornain et ancien membre de la commission de discipline.
- M. Saïd ALAKOUCHE, ancien président du FC Cousances les Forges et également ancien dirigeant du CO Saint Dizier.
- M. Jérôme TONNETOT, ancien joueur des GO Gondrecourt, du BAC Bar le DUC et de l'US Ligny en Barrois.

Puis informe sur les hospitalisations de :

- M. François LOMBARD
- M. Jean-Paul GIROT
- M. Claude RAUSSIN

Le Comité de Direction leur souhaite un prompt rétablissement.

## APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 6 Janvier 2018 tel que paru sur le site internet du district le 16 Février 2018, est approuvé à l'unanimité.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Remerciements de Mme Christine BARB.
- Remerciements de l'épouse de M. Jean-Louis COLIN.
- Remerciements de la famille BREZNIAK.
- Invitation à l'inauguration des vestiaires le 15/04/2018 à Val d'Ornain.
- Courrier de M. Jacky HUGARD.
- Courrier de M. et Mme GALLOIS, dirigeants de l'ECO, concernant le comportement d'un arbitre.
- Courrier de M. Arnaud DESSAINT demandant sa nomination au sein de la commission technique, le secrétaire est chargé de lui signifier sa nomination prononcée par le comité directeur.
- Courrier de M. Dominique LEGER concernant une amende de forfait général et demandant une ristourne. Le comité directeur refuse celle-ci pour respecter la réglementation en vigueur.
- Courrier concernant l'homologation au niveau 3 Futsal de la salle de Pagny sur Meuse.
- Courrier concernant l'homologation au niveau 5 du stade de Longeville en Barrois.
- Travaux à prévoir suite aux infiltrations dans la cheminée de la grande salle de réunion du district, qui a pour conséquence l'obligation de changer le plafond de cette salle. Des devis sont demandés et seront proposés au prochain comité de direction.
- Lettre de la LFA, pour le lancement du mouvement « Fiers d'être Bleus »pour la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018.
- Présentation du dispositif Fiers d'être Bleus à destination des clubs amateurs.
- PV du Comité Exécutif du 15-12-2017.
- PV du Comité Exécutif du 22-2-2018.
- PV du Comité Exécutif du 22-3-2018.
- PV du Bureau Exécutif de la LFA du 20-1-2018.
- PV du Bureau Exécutif de la LFA du 16-2-2018.

## **CONTRAT NATIONAL NIKE**

Le montant du contrat avec la FFF est de 56 millions d'Euros jusqu'en 2026.

7500€ de dotation équipement par district par saison et ce jusqu'en 2026.

# POINT SUR L'ORGANISATION DU CONGRES NATIONAL DE L'ANPDF A VERDUN DU 20 AU 23 SEPTEMBRE 2018

Tout est pratiquement en forme, reste quelques détails à régler.

## VALORISATION DE DEUX LABELS JEUNES

#### Clubs retenus:

Label Espoir: l'Entente Centre Ornain.

Label Excellence: l'Entente SORCY-VOID-VACON.

Le Comité Directeur donne son approbation.

## POINT SUR LES COMPETTIONS

#### **Première Division**

Journée 13 du 18-03 reportée au 22-4-2018.

#### **Deuxième Division**

## Groupe A

Journée 13 du 18-03 reportée au 22-4-2018.

1 match du 26-11-2017 reporté au 8-5-2018.

3 matches du 11-3 reportés au 1-5-2018.

## Groupe B

Journée 13 du 18-03 reportée au 22-4-2018.

#### Troisième Division

#### Groupe A

Journée 13 du 18-03 reportée au 22-4-2018.

4 matches du 11-3 reportés au 1-5-2018.

1 match du 18-3 reporté au 8-5-2018.

## Groupe B

Journée 13 du 18-03 reportée au 22-4-2018.

## Groupe C

Journée 13 du 18-03 reportée au 22-4-2018

3 matches du 11-3 reportés au 1-5-2018.

2 matches du 31-3 reportés au 8-5-2018.

#### U 18 Phase Basse

1 match reporté du 14-4 au 28-4-2018.

### U 15 Phase Basse

1 match reporté du 7-4 au 19-5-2018.

## U 15 à 8

2 matches reportés au 18-4 et 5 au 16-5-2018.

#### U 13 Excellence

4 matches reportés au 18-4 et 5 au 16-5-2018.

2 matches reportés au 28-4 et 8-5-2018.

## **Coupe Meuse**

#### Seniors A

5 matches reportés du 22-4 au 1-5-2018.

#### Seniors B

2 matches reportés du 1-5 au 8-5-2018.

#### U18

1 match reporté du 1-5 au 16-5-2018.

## <u>U 15</u>

1 match reporté du 02-4 au 28-4-2018

# PRESENTATION DU STATUT DEPARTEMENTAL DE L'ARBITRAGE

Ces dispositions seront applicables à compter de la saison 2018/2019.

## Article 34

1. Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison :

Catégorie	Arbitre majeur	Arbitre mineur
Arbitre temps plein	18 prestations hors samedi	18 prestations
		dont au moins 10 samedis
Arbitre joueur	13 prestations hors samedi	13 prestations
		dont au moins 7 samedis
Arbitre stagiaire	13 prestations hors samedi	13 prestations

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitres sur une saison.

Il faut entendre par « son club », non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du statut fédéral de l'arbitrage, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs.

S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

Un arbitre défaillant ou refusant, à trois reprises, de diriger des rencontres pour lesquelles il aura été convoqué, est considéré comme démissionnaire.

## **Article 41 – Nombre d'arbitres**

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur district ou de leur ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

Championnat départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur.

Championnat départemental 2 : 2 arbitres Championnat départemental 3 : 2 arbitres Championnat départemental 4 : 1 arbitre

## **Article 46 - Sanctions financières**

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction – par arbitre manquant :

Championnat départemental 1:120 €Championnat départemental 2:100 €Championnat départemental 3:80 €Championnat départemental 4:60 €

- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction : amendes quadruplées.
- e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen du 31 janvier. Au 1<sup>er</sup> juin, les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

## **BILAN DU FUTSAL**

## PRATIQUE DU FUTSAL PROPOSEE A TOUTES LES CATEGORIES

2016/2017 : nombre de plateaux toutes catégories : 115 1/2 journées 2017/2018 : nombre de plateaux toutes catégories : 108 1/2 journées

## **FOOT ANIMATION**

#### **PLATEAUX DE NOEL**

ORGANISES EN COLLABORATION AVEC LE SECOURS POPULAIRE POUR LES U7 ET LES U9 REPARTIS SUR 12 CRENEAUX REMISE DES JOUETS AU SIEGE DU DISTRICT LE 13 DECEMBRE 2017

#### U7

2 PLATEAUX REPARTIS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

#### 119

2 PLATEAUX REPARTIS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

#### U11

**DEUX NIVEAUX DE PRATIQUE** 

NIVEAU 1	NIVEAU 2	
21 EQUIPES	35 EQUIPES 2 PLATEAUX	
2 PLATEAUX		
RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL A LA MADINE (VHF) LE 03/02/2018		

## **COUPE MEUSE U13**

**DEUX NIVEAUX DE PRATIQUE** 

NIVEAU 1	NIVEAU 2	
16 EQUIPES	24 EQUIPES 2 PLATEAUX	
2 PLATEAUX		
FINALE DEPARTEMENTALE U13 A BAR LE DUC 04/02/2018		
1ER US THIERVILLE	4	
2EME MAIZEY LACROIX		
3EME BAR LE DUC FC		

## **COUPE MEUSE U15**

DEUX NIVEAUX DE PRATIQUE

NIVEAU 1	NIVEAU 2
11 EQUIPES	17 EQUIPES 2 PLATEAUX
2 PLATEAUX	
FINALE DEPARTEMENTALE U15 A DAMVILLERS 18/02/2018	
1ER US ETAIN	
2EME US THIERVILLE	
3EME FC ST MIHIEL	
A NOTER : FORFAIT DU BAR LE DUC FC	,
FINALE REGIONALE U15 A ETAIN 04/03/2018	
VAINQUEUR DE LA FINALE REGIONALE U15 : US THIERVILLE	

#### **COUPE MEUSE U18**

UN SEUL NIVEAU DE PRATIQUE 27 EQUIPES ENGAGEES 2 PLATEAUX

FINALE DEPARTEMENTALE U18 A LIGNY(BEHONNE) 10/02/2018

1ER US ETAIN

2EME ENTENTE CENTRE ORNAIN

3EME ENTENTE SORCY VOID VACON

**4EME US BEHONNE LONGEVILLE** 

**5EME BAR LE DUC FC** 

FINALE REGIONALE U17 A PONT A MOUSSON 04/03/2018

US ETAIN / ENTENTE CENTRE ORNAIN

FINALE REGIONALE U19 A CONTREXEVILLE 04/03/2018

ENTENTE SORCY VOID VACON / US BEHONNE LONG / BAR LE DUC FC

VAINQUEUR DE LA FINALE REGIONALE U19 : ENTENTE SORCY VOID VACON

#### **COUPE MEUSE SENIORS**

UN SEUL NIVEAU DE PRATIQUE 37 EQUIPES ENGAGEES 2 PLATEAUX

FINALE DEPARTEMENTALE SENIORS A REVIGNY (REVIGNY FUTSAL) 11/02/2018

**1ER ASC MONTIERS** 

A NOTER: FORFAIT DE L'ASL MANGIENNES

FINALE FUTSAL SENIORS TERRITOIRE LORRAIN A METZ 02/04/2018

BEAU PARCOUS DU CLUB DE L'ASC MONTIERS QUI A PERDU CONTRE EVOLVE 3 à 6

## **COUPE NATIONALE SENIORS**

11 EQUIPES ENGAGEES

COUPE NATIONALE PHASE DISTRICALE A ANCERVILLE LE 17 DECEMBRE 2017

2 QUALIFIES :

BAR LE DUC FC

ENTENTE SORCY VOID VACON

DEMIE FINALE TERRITORIALE LE 23 DECEMBRE 2017 A METZ ET A JOEUF

BAR LE DUC ET ENTENTE SORCY VOID VACON SE SONT INCLINEES CONTRE HOMBOURG ET EVOLVE

#### **FEMININES**

PLATEAU FUTSAL 100 % FEMININ A LIGNY 13/01/2018 : U8F à U12F

PLATEAU FUTSAL 100 % FEMININ A DAMVILLERS 21/01/2018: U13F à U19F

10 équipes présentes

#### **VETERANS**

3 PLATEAUX ONT ÉTÉ PROPOSES AUX EQUIPES VETERANS

1 SEUL A EU LIEU A LIGNY (BEHONNE) 21/01/2018 FAUTE D'EQUIPES INSCRITES

Bémol : Manque d'investissement de la commission vétérans

#### **BILAN**

TOUS LES JOUEURS DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND A PU PRATIQUER LE FUTSAL

ACTION DE SOLIDARITE EN COLLABORATION AVEC LE SECOURS POPULAIRE AVEC LES PLATEAUX DE NOEL

REMERCIEMENTS A THIERRY GRANDJEAN, A TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION FUTSAL, A DANIEL FAY, A Jean Luc EVRARD qui ont tenu les tables de marque à chaque fois que c'était nécessaire

REMERCIEMENTS A TOUS LES CLUBS SUPPORTS

**ENORME TRAVAIL SUR UNE PERIODE TRES COURTE** 

COMPLEXITE A TROUVER DES CRENEAUX DE SALLE

#### **POINTS A AMELIORER:**

Grand manque de communication pour la désignation des arbitres entre le désignateur et la commission Nombre d'arbitres désignés par toujours en accord avec les régles qui avaient été fixées en début de saison Pas toujours de corrélation entre le niveau de la compétition et les arbitres désignés.

## POINT SUR LE SUIVI DES BENEVOLES

## Désignation des titulaires et suppléants pour la journée nationale des bénévoles :

Quatre bénévoles désignés pour participer à la journée nationale des bénévoles le 8 mai 2018 à l'occasion de la finale de la Coupe de France :

## <u>Titulaires:</u>

- M. MERCIER Thierry, Entente Sorcy Void Vacon
- M. GUILLAUMIN Laurent, Bar le Duc Football Club
- M. YUNG Michel, SA Verdun Belleville
- M. DESWARTVAEGER Gérard, ASC Seuil d'Argonne

#### Suppléants:

Mme MARAIS Isabelle, FC Varennes en Argonne

- M. COMMANDOUX Denis, FC Belleray
- M. ANGERANT Maxime, AC Rigny la Salle

Mme CHEVALLIER Marie-Laure, ASC Montiers sur Saulx

## Désignation des bénévoles au titre des clubs et des instances :

## Au titre des clubs :

Mme BERTIN Josette, Entente Maizey Lacroix

M. PEREZ Kévin, AC Brillon

#### Au titre des instances:

M. RAUSSIN Claude

Voir avec Frédéric VERLANT pour établir un petit article sur chacun.

## Dotations en équipement pour la saison 2017/2018

Cette saison, des dotations vont être remises à 33 bénévoles du football meusien :

- 15 bénévoles ayant 10 ans de licence dirigeant recevront un polo.
- 8 bénévoles ayant 15 ans de licence dirigeant recevront une veste polaire.
- 5 bénévoles ayant 20 ans de licence dirigeant recevront un survêtement.
- 5 bénévoles ayant 25 ans de licence dirigeant recevront une veste parka.

Un devis sera établi par la société KIDAM.

## MISE EN PLACE D'UNE JOURNEE FOOT EMPLOI

L'emploi étant un des objectifs de la FFF, la commission réfléchit à la mise en place d'une journée foot emploi, en essayant de prendre le football comme support pour un accès à l'emploi.

Par exemple sous forme d'un tournoi avec la présence de joueurs à la recherche d'un emploi en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale....

Carine ZVER est désignée pour prendre contact avec Pôle Emploi et voir comment concrétiser un projet en lien avec eux.

Le Secrétaire Général,

Jean-Pierre VICHERAT